Fiscalité bancaire

L'objectif de la formation est de partager les aspects pratiques de la fiscalité applicable aux banques et établissements financiers et des analyses critiques et de conformité de la pratique de la place sur certains sujets fiscaux.

Cette formation s'adresse aux **banques** et **établissements financiers**. Elle est également recommandée à tous les professionnels qui interviennent avec le secteur bancaire.

La formation s'articulera sur les axes suivants :

Les Impôts et taxes dues sur l'activité bancaire
Règles spécifiques applicables en matière des opérations de leasing
Exonérations applicables aux opérations bancaires
Retenues à la source sur les revenus de créances, dépôts et cautionnements
Règles fiscales régissantes : les provisions (limitations au titre de la FRBG) - les opérations du commerce extérieur (paiement de la taxe domiciliation et retenue à la source sur les paiements non sujet aux attestations de transfert de fond) - les opérations sur le marché de change (application de la TVA sur les opérations de change).
Q & R